

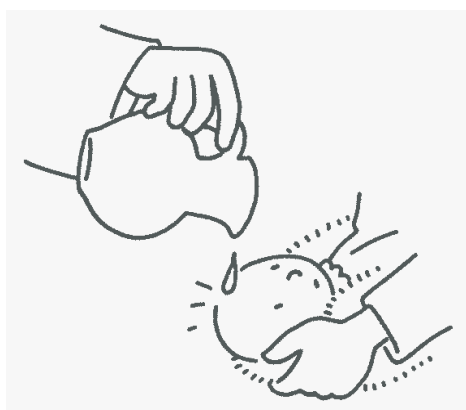
PRÉPARATION AU BAPTÊME



Enfant de Dieu, par le BAPTÊME, entrer dans la famille des chrétiens...

Le baptême est le sacrement qui marque l'entrée dans la vie chrétienne.

Vous le demandez pour votre enfant. L'Église vous invite à une véritable démarche de préparation.



Pourquoi le BAPTÊME ?

« *Le baptême est une grâce qui purifie et ouvre un avenir nouveau.* » Jean Paul II

Demander le baptême pour son enfant, c'est souhaiter qu'il ait un lien vivant à Dieu et s'engager à lui faire rencontrer Jésus-Christ ressuscité.

Ce n'est pas une entrave à sa liberté. Vous voulez le meilleur pour votre enfant, Dieu aussi ! Il lui donne son Esprit Saint. L'enfant aura à l'accueillir et à en vivre dans sa liberté d'homme.

Les parents chrétiens choisissent de lui faire découvrir la Foi de l'Église, dans laquelle eux-mêmes cheminent. Ce sont eux qui diront au nom de leur enfant : « Je crois en Dieu, en Jésus-Christ, en l'Esprit Saint, en l'Église ... »

Votre enfant, Dieu le Père l'aime d'un amour infini. Il est unique à ses yeux. L'accueil de votre enfant a bouleversé votre vie, cette vie est un mystère qui vous dépasse. Par le baptême, Dieu confirme votre enfant dans son identité de fils ou de fille bien-aimé(e), et Il l'accompagnera chaque jour.

Par le baptême, votre enfant est plongé dans la mort et la résurrection de Jésus-Christ. La plongée dans l'eau symbolise le passage de Jésus-Christ de la mort à la résurrection : Il est vainqueur du mal et de la mort.

Le jour du baptême, votre enfant est accueilli dans la communauté paroissiale. C'est une grande joie pour toute l'Église ! Tous les chrétiens sont concernés par l'accueil des nouveaux baptisés.

Entrer dans l'Église, c'est devenir membre d'une grande famille, la famille des chrétiens sur laquelle il peut compter tout au long de sa vie.

Le baptême est le premier des sacrements de l'initiation chrétienne que recevra votre enfant :

- Par le **baptême**, il reçoit de Dieu une vie nouvelle.
- Par l'**eucharistie**, la communion au corps du Christ, cette vie nouvelle est nourrie.
- Par la **confirmation**, cette vie nouvelle est fortifiée par le don renouvelé de l'Esprit Saint.



VOS ENGAGEMENTS DE PARENTS

En donnant la vie à votre enfant, vous vous êtes engagés à éduquer votre enfant et à l'accompagner en lui transmettant vos valeurs et tout ce qui est important pour vous.

À travers votre demande du baptême, vous vous engagez :

- À lui faire découvrir cette relation privilégiée avec Dieu,
- A l'aider à la vivre à travers le partage de la vie de notre communauté chrétienne
- Et quand il sera en âge, à l'inscrire et lui faire suivre la catéchèse pour découvrir approfondir et vivre avec les enfants de son âge l'amour de Dieu, l'Évangile de Jésus-Christ, l'Esprit.
- À l'accompagner vers les sacrements de la 1^{ère} des Communions et si possible de la Confirmation.



Parrain et marraine :

Le parrain et la marraine ont une place importante pour la vie du nouveau baptisé. C'est pourquoi l'Église prend au sérieux leur mission et donne des repères précis pour leur choix :

- Avoir la maturité suffisante : être âgé d'au moins 16 ans ;
- Être baptisé dans l'Église catholique, avoir fait la première des communions et avoir reçu si possible le sacrement de confirmation.

(*) Le parrain **ou** la marraine (au moins l'un des deux) doit répondre à ces deux critères. La personne ne répondant pas à ces critères sera appelée par l'Église « témoin ».

(*) NB - Le parrain et la marraine doivent fournir un certificat de baptême à demander par leur soin à la paroisse de leur baptême.
Les photocopies du livret de famille catholique ne sont pas admises.

Un prénom pour la vie :

Si l'enfant n'a pas de prénom rattaché à la tradition chrétienne, les parents peuvent choisir un qui sera ajouté aux prénoms de l'état civil dans le registre des baptêmes.

Après 7 ans :

L'enfant pourra être baptisé après un parcours de catéchèse en lien avec l'équipe CATÉ - MEJ de la paroisse Notre-Dame de la Baie. La demande est à effectuer auprès du secrétariat de Notre-Dame de la Baie à la maison paroissiale à Yffiniac.

Maison paroissiale, 3 Place des Chocards 22120 YFFINIAC – 02 96 72 61 16 – paroisse.nddelabaie@diocese22.fr.

Enfants de 3 à 7 ans : vous êtes invités à accompagner votre enfant à « l'Éveil à la foi ». L'équipe de l'Éveil à la foi de ND de la Baie accueille les familles (parents et enfants) généralement le samedi. Solliciter le calendrier de l'équipe ÉVEIL À LA FOI auprès du secrétariat de Notre-Dame de la Baie à la maison paroissiale à Yffiniac.

Maison paroissiale, 3 Place des Chocards 22120 YFFINIAC – 02 96 72 61 16 – paroisse.nddelabaie@diocese22.fr.

Et après ?

Demander le baptême pour son enfant, c'est s'engager à l'accompagner dans la découverte de la foi chrétienne. La communauté chrétienne vous aide dans cette mission par les propositions spécifiques d'éveil à la foi (De 3 à 7 ans), de la catéchèse ou du MEJ (À partir de 7 ans.).

NOUS VOUS INVITONS À PRÉPARER LE BAPTÊME EN TROIS TEMPS

1 - La rencontre avec une équipe d'accompagnement

Des membres de notre équipe vous rencontrent afin de réfléchir sur le sens du baptême mais aussi afin de partager expériences et questions sur la Vie et la Foi. Ils vous aident à préparer la célébration.

Vous ferez aussi connaissance avec le prêtre ou le diacre qui célébrera le baptême de votre enfant.

C'est aussi l'occasion de prendre contact avec d'autres parents qui demandent le baptême pour leur enfant.

Il est souhaitable de venir en couple, sans enfant, avec le parrain et la marraine si possible.

Les 2 soirées d'accompagnement se passent dans le mois précédent le baptême.

Ces rencontres ont lieu généralement le **1^{er} et le 3^e vendredi du mois précédant le mois du baptême**, à 20 h 30 précises, à la **Maison Paroissiale d'Yffiniac située 3 place des Chocards près de l'église**.

Dates des soirées d'accompagnement au Baptême en 2023

MOIS DU BAPTÊME	RÉUNIONS DE PRÉPARATION
Janvier – février	à définir par l'équipe de préparation
Mars	Vendredi 3 et 17 février
Avril	Vendredi 3 et 17 mars
Mai	Vendredi 14 et 21 avril Vendredi saint le 7 avril
Juin	Vendredi 5 et 12 mai Samedi 6 et dimanche 7 mai Tro Baie, jeudi 18 mai Ascension, samedi 27 mai veille du WE de la Pentecôte
Juillet	Vendredi 2 et 16 juin
Août	Vendredi 7 et 21 juillet
Septembre	Vendredi 4 et 18 août
Octobre	Vendredi 1^{er} et 15 septembre
Novembre décembre	Vendredi 6 et 20 octobre

Nous vous invitons à regarder attentivement les dates des rencontres de préparation, en particulier celles qui ont lieu pendant les vacances scolaires ou la veille de certains week-ends.

Si vous savez par avance que vous ne pourrez être présents à certaines rencontres, nous vous demandons de choisir un autre mois pour le baptême, car ce premier sacrement est une étape importante pour la vie chrétienne et pour la communauté des chrétiens.

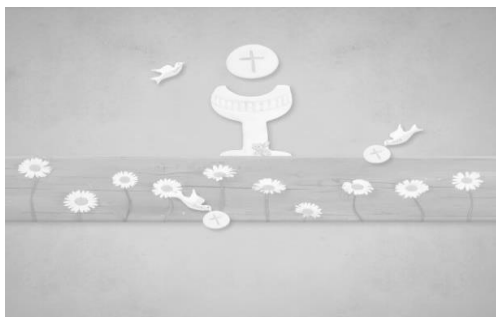
2 - La participation à une messe dans la paroisse

Vous êtes invités avec **avec vos enfants**, à participer à une messe du dimanche dans les semaines qui précèdent le baptême de votre enfant. Par le baptême, votre enfant est appelé à prendre sa place dans la communauté qui annonce la Parole de Dieu (L'Évangile) et célèbre le Christ mort et ressuscité. Lors de cette célébration votre enfant sera accueilli par la communauté rassemblée.

Les messes du dimanche dans la paroisse Notre-Dame de la Baie sont généralement célébrées à 10 h 30, en l'église de YFFINIAC. Un espace, avec petites chaises, tables et possibilité de dessiner est aménagé à gauche de l'église, près de l'autel.

Quelques adresses de sites internet utiles à la préparation :

- nominis.cef.fr (site des Evêques de France recensant les prénoms et l'histoire des saints qui y sont associés)
- croire.com/baptême/index
- Vous pouvez trouver des chants sur internet également.



3 - Où et quand aura lieu le baptême de votre enfant ?

Les **baptêmes** auront lieu :

- **Le samedi, généralement le matin à 11h**, dans une des églises de la paroisse selon l'alternance suivante :
 - 1^{er} samedi du mois : Hillion
 - 2^e samedi : Langueux
 - 3^e samedi : Plédran
 - 4^e samedi : Trégueux
 - 5^e samedi : St-Carreuc ou St-René en alternance

- **Le dimanche, à 11h45, après la messe** en l'église de Yffiniac.

(Les horaires ainsi que les lieux peuvent exceptionnellement varier en fonction de l'organisation de la paroisse Notre-Dame de la Baie liée au calendrier des célébrations et évènements tels que la 1^{ère} communion, la confirmation, les kermesses, les pardons, etc...)

- **À votre demande, pendant la messe du dimanche.**

Toute inscription sera officielle auprès du secrétariat en accord avec le curé de la paroisse Notre-Dame de la Baie.

Pour que les célébrations puissent être suffisamment « recueillies », on se limitera à **2 familles** par date de baptême.



Informations pratiques

Démarche de la demande de sacrement de baptême

1 - La date et le lieu du baptême de votre enfant seront fixés auprès du secrétariat de la paroisse Notre-Dame de la Baie situé à Yffiniac, en lien et en accord avec l'abbé Pierre Bedfert, curé de la paroisse Notre-Dame de la Baie.

2 - Aussi merci de vous adresser, directement et uniquement, au secrétariat, concernant la date et le lieu du baptême (Merci de préférer le contact téléphonique.)

Contact secrétariat : 02 96 72 61 16 - paroisse.nddelabaie@diocese22.fr

Horaires du secrétariat : 9h - 12h / 14h - 17h : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Bien entendu, le secrétariat fixera la date et le lieu du baptême en fonction du souhait de la famille, aussi dans la mesure des possibilités de Notre-Dame de la Baie liées aux composantes de l'organisation de la paroisse (Calendrier célébrations 2023.)

3 - Lorsque le secrétariat aura fixé la date et le lieu du baptême avec la famille, il sera transmis à la famille le formulaire de demande de sacrement de baptême.

La famille transmettra ce formulaire, complété et signé par les deux parents, au secrétariat, par mail, à paroisse.nddelabaie@diocese22.fr.

4 - La famille transmettra ensuite le dossier complet de demande de sacrement de baptême en le déposant à la maison paroissiale du relais où sera célébré le baptême de leur enfant (Possibilité de le transmettre par voie postale.)

[Dossier complet : formulaire de demande de sacrement de baptême complété et signé par les deux parents + pièces à joindre au dossier (Extrait d'acte de naissance de l'enfant - Acte de baptême du parrain et de la marraine - Offrande à la paroisse - Livret de famille catholique pour inscrire le baptême de l'enfant pour les couples s'étant donné le sacrement de mariage - Votre participation aux réunions de préparation du baptême - Votre participation à une messe d'un dimanche précédent le baptême)].

(*) Les coordonnées et les permanences des Maisons Paroissiales sont en dernière page.

Si le baptême est célébré dans une paroisse autre que votre paroisse de résidence principale :

- Il faut demander au curé de votre paroisse une autorisation de célébrer le baptême hors de la paroisse de résidence.
- La préparation peut être faite dans votre paroisse de résidence, mais il serait préférable, si possible, de faire la préparation avec les autres familles de la paroisse où est célébré le baptême

Votre participation financière :

À l'occasion du baptême, vous êtes invités à faire une offrande à la paroisse. Cette offrande est une contribution aux dépenses liées à l'organisation de la cérémonie (inscription, réunions, dossier administratif) et contribue également au fonctionnement global de la paroisse.

L'Église est là pour répondre à votre demande de baptême pour votre enfant, elle ne reçoit ni subvention, ni aide des pouvoirs publics.

Le montant de votre participation est laissé à votre appréciation. Néanmoins, l'Église propose des repères qui tiennent compte de la réalité des coûts. **Le diocèse de Saint-Brieuc suggère une offrande d'un montant indicatif entre 70 et 140 euros.**

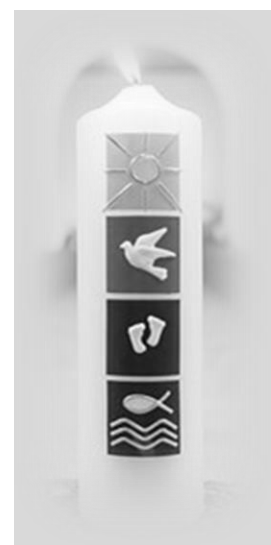
Merci de mettre cette offrande sous enveloppe, avec votre nom (chèque libellé à l'ordre de « AD Paroisse Notre-Dame de la Baie »).

En résumé le baptême de votre enfant ne pourra être célébré qu'après :

- *La réception, à la maison paroissiale du relais (Église) où sera célébré le baptême, les documents suivants :*
 - *Extrait d'acte de naissance de l'enfant,*
 - *Acte de baptême du parrain et de la marraine*
 - *Offrande à la paroisse*
 - *Livret de famille catholique pour inscrire le baptême de l'enfant pour les couples s'étant donné le sacrement de mariage.*
- *Votre participation aux réunions de préparation du baptême.*
- *Votre participation à une messe d'un dimanche précédent le baptême*

*À bientôt,
dans la joie de vous rencontrer
pour préparer
le baptême de votre enfant.*

*L'équipe d'accompagnement au Baptême
et votre curé Pierre Bedfert*



Paroisse Notre-Dame de la Baie
Maison paroissiale Yffiniac
3 place des Chocards
22120 YFFINIAC
02 96 72 61 16
paroisse.nddelabaie@diocese22.fr



Hillion - St-Rene, Langueux,
Plédran - St-Carreuc, Trégueux,
Yffiniac - Pommeret



DEMANDE DE SACREMENT DU BAPTÊME **Inscription date et lieu de baptême**

Coordonnées des inscriptions :

Secrétariat : 02 96 72 61 16
paroisse.nddelabaie@diocese22.fr

(*) Maisons paroissiales **Paroisse Notre-Dame de la Baie :**

Relais HILLION - ST-RENÉ

15 bis rue des Jardins – 22120 HILLION - Tél. : 02 . 96 . 32 . 23 . 09
Permanences : samedi : 10 h 00 – 12 h 00

Relais LANGUEUX

4 rue St-Pern - 22360 LANGUEUX - Tél. : 02 . 96 . 61 . 41 . 32
Permanences : mardi, jeudi, samedi : 10 h 00 – 12 h 00

Relais PLÉDRAN - SAINT-CARREUC

2 rue Bel Orient - 22960 PLÉDRAN - Tél. : 02 . 96 . 64 . 32 . 04
Permanences : mercredi, samedi : 10 h 00 – 12 h 00

Relais TRÉGUEUX

13 rue du Docteur Calmette - 22950 TRÉGUEUX - Tél. : 02 . 96 . 71 . 27 . 22
Permanences : du mardi au samedi : 10 h 00 – 12 h 00

Relais YFFINIAC - POMMERET

3 place des Chocards - 22120 YFFINIAC - Tél. : 02 . 96 . 72 . 61 . 16
Permanences : mardi, un mercredi sur deux, jeudi, un vendredi sur deux,
samedi : 10 h 00 – 12 h 00 (Pendant les vacances scolaires uniquement : mardi, jeudi, samedi.)

